



02 novembre 2020

Monsieur le Maire
Monsieur Christophe RICHARD
Hôtel de Ville
1 rue Adrien Berra
44430 Le Landreau

Objet : Avis du SCoT sur le projet de modification simplifiée n°06 du PLU du Landreau
Affaire suivie par : Jonathan RETIERE

Monsieur le Maire,

A l'occasion de sa réunion en date du 23 octobre 2020, la commission SCoT a pris connaissance du projet de modification simplifiée n°06 du PLU du Landreau.

Le projet de modification simplifiée n°06 du PLU du Landreau a plusieurs objets :

- Le projet d'identification de nouvelles possibilités de changement de destination de bâtiments en zone A et Nh2
- La modification du règlement de la zone A

Avis du SCoT sur le projet de modification simplifiée n°06 du PLU du Landreau

La modification simplifiée n°06 du PLU du Landreau a pour objectif de permettre 19 changements de destination de bâtiments initialement à vocation agricole vers de l'habitat.

Cette évolution du PLU répond aux objectifs du SCoT en permettant la réhabilitation du patrimoine bâti tout en veillant à ne pas augmenter les contraintes sur l'activité agricole et en organisant les capacités d'accueil en termes de stationnement ou d'assainissement.

Cette évolution du PLU illustre le niveau d'attractivité du patrimoine bâti rural dans le vignoble nantais. Il y aurait lieu de poser une réflexion à l'échelle du vignoble nantais sur le niveau d'harmonisation que l'on entend mettre en place en matière d'évolution de ce patrimoine spécifique, notamment dans le cadre des extensions et de l'amélioration des performances énergétiques.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Vice-Président en charge du SCoT,

Stéphane MABIT

